



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E38956

VALABLE JUSQU'AU

19/04/2027

ÉDITÉ LE 13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1984

Raison sociale : ENTREPRISE BORDELAISE APPLICATION PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/01/2010
Capital : 56 000

37 AVENUE DE L'ILE DE FRANCE
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1984B01048

Siret : 330 940 081 00046

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7103549

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 765 871 5404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 765 871 5404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 05 56 38 56 15

Fax :

Portable : 06 12 04 85 22

Responsabilité légale :

DELOUBES PHILIPPE, JEAN, REGIS PRÉSIDENT

Site Internet : <http://ebap-peinture.fr>

E-mail : deloubes@ebap-peinture.fr

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 2 624 767

Tranche de classification : CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	18	07/02/2023
6133	Peinture industrielle		07/02/2023
Nombre total de qualifications : 2			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.